



55 avenue Carnot

94230 Cachan

06 30 51 22 27

patrick.laurent@aditya-audit.fr

Commissariat aux comptes
Expertise-comptable

Association Le Moulin

23 bis rue Moulin de la Vierge
75014 Paris

Rapports du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2024



55 avenue Carnot

94230 Cachan

06 30 51 22 27

patrick.laurent@aditya-audit.fr

Commissariat aux comptes
Expertise-comptable

Association Le Moulin

23 bis rue Moulin de la Vierge
75014 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de l'association Le Moulin,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Le Moulin relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans les "petites entreprises". Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note "Les ressources courantes de l'association" de l'annexe des comptes annuels concernant le principe de comptabilisation des subventions sur la base des montants reçus au cours de l'année civile 2024 et des subventions 2024, reçues en 2025, jusqu'à la date d'arrêté des comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons porté une attention particulière au rattachement des produits à l'exercice.

Plus généralement, nous avons vérifié :

- les options retenues dans le choix des méthodes comptables ou dans leurs modalités de mise en œuvre
- lorsqu'elles ont des incidences majeures sur le résultat, la situation financière ou la présentation d'ensemble des comptes de l'entité ;
- les estimations comptables importantes, notamment celles manquant de données objectives et impliquant un jugement professionnel dans leur appréciation ;
- la présentation d'ensemble des comptes annuels, qu'il s'agisse du contenu de l'annexe ou de la présentation des états de synthèse ;
- le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cachan, le 18 juin 2025

Le commissaire aux comptes,
Société Aditya représentée par
Patrick LAURENT



Signé par Patrick Laurent
Le 18/06/2025

ID: tx_xYzv2Gv0VJQM



Bilan 2024

ACTIF		Exercice 31/12/2024		31/12/2023		PASSIF		31/12/2024		31/12/2023	
	brut	amortis.	Net		Net			Net	Net		
<u>Actif immobilisé</u>						<u>Fonds propres</u>					
Immobilisations incorporelles						Réserve de Trésorerie		35 299	35 299		
Immobilisations corporelles	163 749	114 379	49 371	60 201	60 201	Report à nouveau		35 160	38 353		
Travaux Agcts Locaux	61 801	58 768	3 032	5 940	5 940	Résultat de l'exercice		-27 252	-3 193		
Matériel bureau et info.	4 695	4 196	499	2 049	2 049	Sub investissement rénovation locaux		3 211	6 118		
Projet Maison de quartier	90 383	48 733	41 650	50 689	50 689	Sub invest équipmt Maison de quartier		39 170	47 670		
Matériel informatique-Inclusion numérique	4 509	1 057	3 452			Sub invest équipmt Inclusion numérique		3 246			
Matériel informatique-promeneur du net	2 362	1 625	737	1 524	1 524	Sub invest équipmt Les promemeurs du Net		2 396	2 396		
Mobilier			0	0	0	TOTAL I		91 229	126 642		
Immobilisations financières	555	0	555	555	555	Fonds reportés et dédiés		0	0		
Dépôts, caution, avances, prêts	555	0	555	555	555	Fonds dédiés sur subvention d'exploitation		0	0		
TOTAL I	164 304	114 379	49 925	60 756	60 756	TOTAL II		0	0		
<u>Actif circulant</u>											
Créances	17 176	0	17 176	20 166	20 166	Provisions pour risques et Charges		0	0		
Ressources à recevoir			0	59	59	TOTAL III		0	0		
Subventions à recevoir	15 555		15 555	20 107	20 107	Emprunt et Dettes		29 484	22 485		
Autres créances	1 621		1 621	0	0	Emprunt auprès d'Établissements de crédit					
Disponibilités	53 612	0	53 612	89 539	89 539	Dettes fournisseurs et comptes attachés		13 143	8 652		
Banque	12 062		12 062	7 800	7 800	Dettes fiscales et sociales		16 341	13 833		
Compte Livret	41 343		41 343	81 545	81 545	Autres dettes					
Caisse	206		206	195	195						
Charges constatées d'avance	0		0	0	0	Produits recus d'avance			21 333		
TOTAL II	70 787	0	70 787	109 705	109 705	TOTAL IV		29 484	43 819		
TOTAL ACTIF	235 092	114 379	120 713	170 461	170 461	TOTAL PASSIF		120 713	170 461		

	2024	2023	Produits d'exploitation	2024	2023
60 - ACHATS	5 543	6 130	70 - REMUNERATION DES SERVICES	320	320
- Fournitures alimentation divers	-	-	- Participations diverses	320	320
- Fournitures d'atelier, d'activités	1 313	468	74 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	241 783	233 718
- Eau, Gaz, Electricité	984	1 146	ETAT	46 384	34 120
- Fournitures de Bureau et entretien	3 246	4 516	-FONJEP	14 214	
			- DDCS CLAS -	2 000	2 000
61 - SERVICES EXTERNES	31 424	30 662	- CNFS-PREFECTURE- salarié pour le numérique	21 333	10 667
- Locations immobilières + charges locatives	12 217	11 461	- Aides pour contrat professionnel et Formation	8 837	16 454
- Location matériel bureau & informatique	1 771	1 788	- Préfecture		5 000
- Entretien ménage	11 406	11 641	COLLECTIVITES TERRITORIALES	85 000	69 500
- Travaux d'entretien, réparation, maintenance	769		- Ville de Paris - DASCO- Extrascolaire	2 000	2 000
- Maintenance informatique	5 118	4 700	- Ville de Paris - DASCO- jouer pour apprendre & comprendre	3 500	
- Primes d'assurances	143	1 072	- Ville de Paris - DFPE - Paris collège famille	12 500	8 500
- Documentation et formation			- Ville de Paris - DDCT - Habitants éco respoensables	2 000	2 000
62 - AUTRES SERVICES EXTERNES	33 877	29 430	- Ville de Paris - DDCT - Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République	2 000	3 000
- Honoraires, Expert-comptable & Commissaire Aux Comptes	10 620	11 574	- Ville de Paris - DDCT - Comité des fêtes	4 000	5 000
- Autres Prestations liées à l'animation	2 120	1 575	- Ville de Paris - DDCT - Initiations locales		1 000
- Annonce et Insertion	-	-	- Ville Paris - DDCT - ASL (Ateliers socio-Linguistiques)	2 000	2 000
- Communication-Evénements liés à l'animation	1 867	1 210	- Ville Paris - DDCT - Soutien à la parentalité	2 000	2 000
- Transports et réception liés à l'animation	15 679	11 651	- Ville Paris - DDCT - Esport	5 000	
- Transports et réception liés au fonctionnement		80	- Ville de Paris - DASES Santé Femme	4 000	4 000
- Internet - Téléphone	3 275	2 925	- Ville de Paris - Ville Vie vacances	2 500	5 000
- Services bancaires	241	341	- Ville de Paris - Préventions & Responsabilisation	3 000	2 000
- Cotisations diverses	75	75	- Département de Paris - DSOL- Espace proximité	38 500	31 000
63 - IMPOTS ET TAXES	3 616	3 193	- Département de Paris - DASES - CLAS- (Soutien scolaire)	2 000	2 000
64 - FRAIS DE PERSONNEL	194 244	165 551	ORGANISMES SEMI PUBLICS	110 400	127 097
- Salaires brut & Indemnités diverses	153 781	131 145	- CAF - CLAS	17 059	19 609
- Charges sociales	34 477	27 157	- CAF - EVS-Animation locale	26 992	23 682
- Autres charges de personnel	4 912	4 952	-Réaap Mieux agir scolarité Enfant	10 000	20 000
- Stage formation professionnelle	1 074	2 297	-FPET (Stage découverte et initiative)	7 500	4 800
65 - AUTRES CHARGES	49	0	-FPET (Réalisation des œuvres collectives)	8 000	5 000
	49		CAF '-FPET (Découverte initiative numérique)	5 000	7 700
			- CAF PS Jeune -	28 549	45 536
			- CAF - autre	7 300	771
			AUTRES ORGANISMES	-	3 000
68 - DOTATIONS D'EXPLOITATION	15 340	15 930	- Fondation Abbé Pierre		3 000
- Dotations aux amortissements	15 340	15 930	75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	13 394	12 119
- Dotations fonds dédiés sur subventions accordées			- Cotisations & Adhésions	993	712
			- Quote part de subvention d'investissement	12 401	11 407
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	284 093	250 895	TOTAL des PRODUITS D'EXPLOITATION	255 498	246 157
Résultat d'Exploitation	- 28 595	- 4 738			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	-	-	TOTAL des PRODUITS FINANCIERS	1 343	1 545
Résultat Financier	1 343	1 545			
- Autres charges exceptionnelles			Autres produits exceptionnels		
Résultat Exceptionnel	0	0			
TOTAL GENERAL	284 093	250 895	TOTAL GENERAL	256 841	247 702
Résultat Net	- 27 252	- 3 193			

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

	2024	2023		2024	2023
Mise à disposition Biens et services			Bénévolat	67 080	65 000
Bénévoles	67 080	65 000	Prestations en nature		
			Dons en nature		
Budget Général	323 921	312 702	Budget Général	323 921	312 702

ANNEXES

Exercice du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

PREAMBULE

Le Moulin est une association d'éducation populaire conforme à la loi 1901, dont l'objet est de favoriser les rencontres entre les adultes, les adolescents et les enfants autour d'activités d'information, de détente, de réflexion, de formation et de prévention.

Le Moulin assure une fonction de médiation, de « maison de quartier », par un accueil et une animation collective des familles (parents, enfants, adolescents), en relation quotidienne avec toutes les structures du 14e.

A l'aide d'une équipe d'une vingtaine de bénévoles et 6 salariés, l'association accompagne environ 80 familles adhérentes en assurant :

- Un **soutien scolaire** pour environ 80 enfants de la primaire au lycée
- Une **animation extrascolaire** les mercredis après-midi et vacances scolaires
- Un **soutien à la parentalité** et aux initiatives des parents
- Des **ateliers sociolinguistiques**
- Une **permanence sociale** visant à faciliter l'accès de tous à leurs droits, en particulier à l'heure du numérique.

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 120 713 E.

Le résultat net comptable est un déficit (27 252) E

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 1^{er} juin 2025.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition.

Méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles :

Le mode linéaire a été retenu pour l'ensemble des immobilisations.

- Immobilisations incorporelles :
 - Logiciels Linéaire sur 12 mois,
- Immobilisations Corporelles :
 - Travaux, Agencements, aménagements Linéaire sur 7 ans,
 - Matériels de bureau Linéaire sur 4 ans,
 - Matériels informatiques Linéaire sur 3 ans,
 - Mobilier de bureau Linéaire sur 4 ans,

Créances :

Les subventions à recevoir correspondent à des montants à recevoir de manière certaine au titre de l'année N sans risque de non-recouvrement et sont évaluées à leur valeur nominale..

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Les ressources courantes de l'association

La présentation du Compte de Résultat permet d'identifier toutes les subventions dont les montants ont été effectivement reçus au cours de l'année N et les montants à recevoir de manière certaine au titre de l'année N, sans risque de non-recouvrement.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations brutes : 164 304 €

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations corporelles	175 337	4 509	16 097	163 749
Immobilisations financières	555	-	-	555
TOTAL	175 892	4 509	16 097	164 304

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Travaux Agencement Locaux	61 801	58 768	3 032	4 à 20 ans
Matériel Bureau et infor.	4 695	4 196	499	3 ans
Projet Maison Quartier	90 383	48 733	41 650	10 ans
Matériel informatique	6 871	2 682	4 189	3 ans
Dépôt, Caution	555	-	555	Non Amortissable
TOTAL	164 304	114 379	49 925	

L'association a investi dans du matériel informatique en 2024 pour un projet d'inclusion numérique financé grâce à une subvention d'investissement de la Ville de Paris.

Les immobilisations financières correspondent au dépôt de garantie versé sur les locaux

Etat des créances = 17 176 E

ÉTAT DES ECHEANCES DE CREANCES

Rubriques et postes	Montant Brut	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> à 5 ans
Créances Taxes sur les salaires.	1 621	1 621		
Subventions à recevoir	15 555	13 109	2 446	
Total des créances	17 176	14 730	2 446	

Les créances correspondent à des subventions dont les montants sont à recevoir de manière certaine et sans risque de non-recouvrement. En effet, les règlements ont été identifiés en 2025.

Trésorerie = 53 612 E

L'association dispose d'un total des disponibilités qui s'élève à 53 612 €

Solde comptable des Comptes de Trésorerie	Au 31/12/24	Au 31/12/23
Compte courant	12 062	7 800
Compte Livret & autre	41 343	81 545
Caisses	206	195
TOTAL	53 612	89 539

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds Associatifs = 91 229 €

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Réserves	35 299				35 299
Report à nouveau	38 353	(3 193)	(3 193)		35 160
Excédent ou déficit de l'exercice	(3 193)		(27 252)	(3 193)	(27 252)
Situation nette	70 459	(3 193)	(30 445)	(3 193)	43 207
Situation nette dont générosité du public					
Subventions d'investissement	56 184		4 240	12 402	48 022
TOTAL	56 184			12 402	48 022
TOTAL dont générosité du public	126 642	(3 193)	(26 205)	9 209	91 229

Report à nouveau :

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2023, la perte comptable de l'exercice 2023 pour 3 193 € a été affecté en report à nouveau.

Résultat de l'exercice :

L'exercice 2024 se traduit par une perte comptable de (27 252) € décomposé comme suit :

- Résultat lié aux activités : (28 595) €
- Résultat financier : 1 343 €
- Résultat exceptionnel : Néant €

Subvention d'investissement accordée 153 665 E

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
Année 2005	SUBV. EQUIP. RENOUVEL.	61 979	-	-	61 979
Année 2019	SUBV. EQUIP. Maison de quartier.	85 000	-	-	85 000
Année 2020/2021	SUBV. PROMENEURS DU NET	2 446	-	-	2 446
Année 2022	SUBV. EQUIP. Inclusion numérique		4 240	-	4 240
Année 2024					
TOTAL		149 425	4 240	-	153 665

Fonds dédiés = 0 E

Provisions = 0 E

Etat des dettes = 29 484 E

ÉTAT DES ECHEANCES DES DETTES

Rubriques et postes	Montant Brut	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> à 5 ans
Dettes fournisseurs	13 143	13 143		
Dettes fiscales et sociales	16 341	16 341		
Autres dettes	-	-		
Produits reçus d'avance	-	-		
Sous-Total du Bilan Passif	29 484	29 484		

Dettes fournisseurs

Le poste « Dettes fournisseurs » correspond à des factures diverses qui seront payées en 2025.

Dettes fiscales et sociales :

Ce poste est composé des charges de personnel relatives aux cotisations sociales du 4^{ème} trimestre 2024, aux provisions pour congés payés et de la taxe sur la formation 2024.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Les ressources de l'association = 255 498 E

Les ressources internes de l'association = 320 E

Produits d'exploitation	2024	2023
70 - REMUNERATION DES SERVICES	320	320
- Participations diverses	320	320

Les ressources internes de l'association sont composées essentiellement de location de salle.

Les subventions de fonctionnement = 241 783 E

Produits d'exploitation	2024	2023
74 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	241 783	233 718
ETAT	46 384	34 120
COLLECTIVITES TERRITORIALES	85 000	69 500
ORGANISMES SEMI PUBLICS -CAF	110 400	127 097
AUTRE ORGANISME		3 000

L'association s'est engagée dans de nombreux projets pour lesquels elle a obtenu des subventions de différents partenaires, régulièrement intéressés par ses activités.

Les subventions sont comptabilisées sur base de montants effectivement reçus au cours de l'année 2024 ainsi que des montants à recevoir de manière certaine au titre de l'année 2024.

Les produits de gestion courante : 13 394 E

Produits d'exploitation	2024	2023
75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	13 394	12 119
- Cotisations des adhérents	993	712
- Quote part de subvention d'investissement	12 401	11 407
- Autres produits divers de gestion courante	-	-

Les dépenses d'exploitation = 284 093 E**Les Achats = 5 543 E**

	2024	2023
60 - ACHATS	6 130	6 130
- Fournitures d'atelier, d'activités	1 313	468
- Eau, Gaz, Electricité	984	1 146
- Fournitures de Bureau et entretien	3 246	4 516

Les achats représentent pour l'essentiel des matières premières et petits équipement nécessaires au fonctionnement.

Services extérieurs = 31 424 E

	2024	2023
61 - SERVICES EXTERNES	31 424	30 662
- Locations immobilières + charges locatives	12 217	11 461
- Locations matériel bureau & inform.	1 771	1 788
- Entretien ménage	11 406	11 641
- Travaux d'entretien, réparation, maintenance	769	
- Maintenance informatique	5 118	4 700
- Primes d'assurances	143	1 072
- Documentation et formation	-	-

Les services extérieurs sont essentiellement composés des 3 postes « loyers », « entretien » et « maintenance informatique ».

Autres Services extérieurs = 33 877 E

	2024	2023
62 - AUTRES SERVICES EXTERNES	33 877	29 430
- Honoraires, Expert-comptable & CAC	10 620	11 574
- Autres Prestations liées à l'animation	2 120	1 575
- Communication-Evénements liés à l'animation	1 867	1 210
- Transports et réception liés à l'animation	15 679	11 731
- Internet - Téléphone	3 275	2 925
- Services bancaires	241	341
- Cotisations diverses	75	75

Le poste est principalement composé de diverses charges nécessaires au fonctionnement de l'association.

Les Charges de personnel

Charges d'exploitation	2024	2023
IMPOTS ET TAXES	3 616	3 193

Les taxes représentent la taxe sur la formation continue.

Charges d'exploitation	2024	2023
FRAIS DE PERSONNEL	165 551	165 551
- Salaires brut	153 781	131 145
- Charges sociales	34 477	27 157
- Autres charges de personnel	4 912	4 952
- Stage formation professionnelle	1 074	2 297

L'augmentation des charges de personnel est la résultante de l'augmentation de l'effectif moyen.
L'effectif passe à titre exceptionnel de 4.47 salariés en 2023 à 5.59 salariés en 2024 (équivalent temps plein).

En effet, à noter :

- le coût exceptionnel d'un salarié partie en formation, dont le financement n'a été que partiel grâce à une subvention, avec un reste à charge pour le moulin.
- L'embauche supplémentaire lié au remplacement d'une salariée en reconversion et 3 mois en doublon suite au retour de la salariée en juin 2024. Ce 2ème poste n'a pu être conservé.
- Le coût exceptionnel d'un salarié embauché dans le cadre d'un projet pour le numérique et financé en partie par une subvention.

L'année 2025 prévoit le retour à une situation normale intégrant une équipe réduite et suffisante.

Evaluation des contributions en nature : le bénévolat et Dons

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE	Nombre d'heures	Valorisation 15€/h
Mise à disposition Biens et services		
Bénévoles ASL (3h/ 5 jours/sem) X 4 bénévoles X 47sem	2 820	42 300
Bénévoles CLAS (2h/ 4 jours/sem) X 2 bénévoles X 47sem	752	11 280
Bénévoles divers pour les activités Animation	900	13 500
Budget Général	4 472	67 080

La valorisation du bénévolat est effectuée à 15€ de l'heure en référence au taux horaire brut minimum du SMIC intégrant les charges sociales patronales.

De nombreux bénévoles participent aux activités de l'association, en plus des salariés.

Résultat financier = 1 343 E

Résultat financier	2023	2022
- Produits financiers	1 343	1 545
- Charges financières		
TOTAL	1 343	1 545

- Les produits financiers correspondent aux intérêts du Livret.

Résultat exceptionnel = Néant**Dérogations aux prescriptions comptables**

NÉANT

Modification affectant les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels

NÉANT

Evènements post-clôture

NÉANT